



Le Président

Papeete, le 15 février 2012

Affaire suivie par :
COM/PR

GOVERNEMENT DE POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES EN DATE DU 15 FEVRIER 2012

Le gouvernement de Polynésie française s'est réuni en conseil des ministres à Taraho'i, ce jour, mercredi 15 février 2012, sous la conduite du président de gouvernement, M. Oscar Manutahi TEMARU, de 9h00 à 18h30.

Les points principaux de l'ordre du jour sont les suivants :

Fin de fonction

- De Monsieur Claude DAVIO, en qualité de directeur de l'institut de Formation Maritime, Pêche et Commerce

Nominations

- De Monsieur Alberto CLARK en qualité de chef du service des parcs et jardins
- De Madame Tiriana ZAVAN en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle par intérim
- De Madame Nicole TERAILLON en qualité de directrice par des transports terrestres par intérim durant le congé de Monsieur Ronald TSU

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté n° 601 CM du 23 avril 1999 modifié relatif à la redevance dénommée participation informatique douanière (P.I.D) prévue aux articles 13 et 14 de la délibération n° 98-149 APF du 10 septembre 1998 portant création et organisation du dédouanement dans le cadre du Système d'ordinateur pour le fret international sous uniX (SOFIX).

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Frébault, le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 février 2012, a pris un arrêté visant à permettre aux membres du comité de suivi de la redevance dénommée participation informatique douanière (P.I.D) de se faire représenter, afin de faciliter la tenue des futurs comités.

Sanctions administratives en matière de contrôle des prix en Polynésie française.

Par arrêté n° 433/CM du 30 mars 2011, la Polynésie française a prévu une procédure de taxation à la baisse qui consiste à sanctionner les auteurs de hausses illicites de prix, en leur imposant de vendre au prix de revient les produits constatés en hausse illicite, et ce, pendant une période déterminée allant de 7 à 15 jours.

Certaines dispositions sont complétées ou modifiées :

- afin de préciser le champ d'application du texte ;
- afin de préciser les composantes de la sanction de la taxation à la baisse (affichage, disponibilité des produits, interdiction d'affichage à des fins promotionnelles...);
- pour permettre la modulation des sanctions administratives d'amendes pécuniaires en cas de non respect d'une des composantes ou de l'ensemble des prescriptions liées à la taxation à la baisse. Aussi, il est proposé de remplacer ces dispositions en prévoyant directement une amende administrative « forfaitaire » de 200.000 F CFP en cas de non-exécution de la décision de taxation à la baisse.

En outre, les mesures accompagnant traditionnellement la taxation à la baisse seront expressément définies dans l'arrêté afin d'en réaffirmer le caractère impératif. Il s'agit de :

- l'affichage sur le lieu de vente, à proximité des produits, du prix taxé à la baisse ;
- la disponibilité et l'exposition à la vente, en permanence durant la période de taxation à la baisse, des produits concernés ;
- l'interdiction d'usage de la taxation à la baisse à des fins d'annonce promotionnelle.

Le non-respect de ces mesures sera également sanctionné par une amende administrative de 100.000 F CFP.

D'autres modifications de pure forme ont été prévues telles que la mention de service « en charge » des affaires économiques ; la précision des délais ; l'uniformisation des termes utilisés.

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 février 2012 a donc validé l'arrêté, proposé par le ministre de l'économie M. Pierre Frébault, relatif à la modification de l'arrêté n° 433/CM du 30 mars 2011, portant institution de sanctions administratives en matière de contrôle des prix en Polynésie française.

Prise en charge du fret du coprah, des produits de première nécessité, de l'eau embouteillée et d'autres produits contribuant au développement économique et social des îles autres que Tahiti.

Sur proposition du ministre de l'économie, M. Pierre Frébault, le conseil des ministres, dans sa séance du mercredi 15 février 2012, a pris une délibération portant modification de la délibération n°95-118 AT du 24 août 1995 relative à la prise en charge du fret du coprah, des produits de première nécessité, de l'eau embouteillée et d'autres produits contribuant au développement économique et social des îles autres que Tahiti.

Pour rappel, en 1995, dans le cadre de sa politique de désenclavement des archipels, le Pays décidait de créer un dispositif de prise en charge du fret de certains produits à savoir le coprah et les produits de première nécessité.

Ce dispositif a été complété à plusieurs reprises dans le respect de son objectif initial, à savoir favoriser le développement économique et social des îles du territoire autres que Tahiti. Cela a successivement conduit le Pays, après le coprah et les produits de première nécessité, à prendre en charge sous certaines conditions :

- l'eau conditionnée en 1,5 litre et en bonbonnes de 18,9 litres (février 2004) ;
- certains matériaux de construction : ciment, tôles de couverture métalliques, bois traité, bois en feuilles et contreplaqués (juin 2009) ;
- les produits agricoles en provenance des îles (août 2009) ;
- les produits de l'artisanat traditionnel en provenance des îles (septembre 2009) ;
- les produits fabriqués ou transformés dans les îles autres que Tahiti (novembre 2009) ;
- certains produits destinés à l'agriculture : fientes de poule, lisier de porcs, déchets de poissons, tourteaux de coprah, terreau en sacs destiné spécifiquement pour les semis (décembre 2010) ;
- certains produits destinés à l'alimentation d'animaux d'élevage : porcs, volailles, bovins (décembre 2010) ;

Or, il convient aujourd'hui encore de faire évoluer ce dispositif quant aux conditions dans lesquelles les produits précités sont transportés et d'y ajouter certaines précisions destinées à faciliter son application.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- le « tronçonnage » du fret dans les cas où les marchandises ont du être transportées par plusieurs navires, que ces derniers puissent être payés du fret et ne pas le facturer à leurs clients ;
- le paiement du fret à tout armateur d'un navire, qu'il soit une personne de droit public ou de droit privé ;
- la prise en charge du fret des produits précités, y compris dans le cas où leur fret ne serait pas assuré par un navire titulaire d'une licence d'armateur, étant précisé que cette prise en charge ne pourrait intervenir au bénéfice de ces derniers que dans le cas d'impossibilité temporaire ou permanente, pour les armateurs titulaires d'une licence, d'assurer le transport desdites marchandises ;
- les précisions concernant l'application des sanctions administratives. En effet, toute fraude sur la nature, la destination ou les quantités des produits transportés, ainsi que le fait d'avoir cumulé différents dispositifs d'aides au fret existant, peut être sanctionné par le retrait du bénéfice de la prise en charge fret et/ou d'une amende égale au double de ces frais.

La procédure proposée tient compte des exigences en vigueur concernant le prononcé de sanctions administratives par les autorités compétentes, exigences qui tiennent essentiellement au respect des droits de la défense, du principe du contradictoire et de la motivation des décisions de sanctions.

Les agents habilités à mettre en œuvre cette procédure sont les agents du service en charge de l'application de la réglementation des prix, à savoir ceux de la direction générale des affaires économiques (DGAE).

Le montant prévu pour ces mesures dans le BP 2012, suffira pour couvrir l'extension présentement proposée au regard de l'exécution budgétaire réalisée pour cette continuité territoriale, étant rappelé que l'évolution du budget lié à ce dispositif a évolué sur les 3 dernières années comme il suit :

	2009	2010	2011
PPN	270 238 818	287 367 043	291 907 890
Coprah	216 851 947	166 395 092	172 348 141
Eau embouteillée	39 486 899	45 379 381	41 615 654
Matériaux de construction	108 897 655	194 911 398	171 024 093
Produits transformés	84 269	3 853 837	4 198 480
Artisanat	1 107 899	1 764 252	580 024
Produits agricoles	*	26 510 540	17 803 799
Produits destinés à l'agriculture et à l'élevage	*	*	1 461 388
TOTAL	636 667 487	726 181 543	700 939 469

* dispositif de prise en charge du fret pas encore en vigueur

Avis sur le projet de décret portant organisation du recensement de la population de la Polynésie française en 2012.

Conformément à l'article 157 de la loi n°2022-276 du 27 février 2002, le recensement de la population de la Polynésie française doit avoir lieu en 2012.

Après consultation des services du Pays et de l'ISPF notamment, et sur proposition du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, le conseil des ministres réuni le mercredi 15 février 2012, informe que le recensement aura lieu du mercredi 22 août au mardi 18 septembre 2012.

Index des travaux du bâtiment et des travaux publics, pour le mois de janvier 2012.

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 février 2012, a adopté un arrêté présenté par le ministre des finances, de l'économie, du travail et de l'emploi, M. Pierre Frebault, relatif à la constatation des index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de janvier 2012 en base 100 décembre 2010.

- Evolution mensuelle de l'index BTP 00.0, « index général du bâtiment et des travaux publics » : +0,6 %
 - Evolution mensuelle de l'index BTG 01.0, index général du bâtiment : +0,7 %
 - Evolution mensuelle de l'index BGO 01.0, « index général du gros œuvre » : +0,6 %
 - Evolution mensuelle de l'index BSO 01.0, « index général du second œuvre » : +0,9 %
 - Evolution mensuelle de l'index TPG 01.0, index général des travaux publics : +0,6 %
 - Evolution mensuelle de l'index TGC 01.0, « index général du génie civil » : +0,5 %
 - Evolution mensuelle de l'index TTS 01.0, « index général des travaux spécialisés » : +0,7 %
- Evolution mensuelle de l'indice PSD, produits et services divers : +1,6 %

Indice des prix à la consommation du mois de janvier 2012.

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 février 2012, a acté l'indice des prix à la consommation qui s'établit à 105,70 en janvier 2012, soit une baisse mensuelle de 0,5 %, essentiellement liée à celle des tarifs de la division transports (-5,4 %). Ce mois de janvier est également marqué par une augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,2 %). Hors transport aérien international, l'indice général est en progression de 0,5 %. L'indice ouvrier, plus sensible aux variations des prix dans l'alimentaire, progresse de 0,2 %.

Liste des fêtes légales et jours fériés applicables pour les agents en fonction dans les services et établissements publics de la Polynésie française.

Chaque année, le conseil des ministres fixe la liste des fêtes légales et jours fériés applicables pour les agents en fonction dans les services et établissements publics de la Polynésie française.

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, M. Pierre Frébault, le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 février 2012, a décidé de reprendre, dans son intégralité, la liste des jours fériés existant dans le code du travail de la Polynésie française :

Jour de l'an	: Dimanche 1^{er} janvier ;
Arrivée de l'évangile	: Lundi 5 mars ;
Vendredi saint	: Vendredi 6 avril ;
Pâques	: Dimanche 8 avril ;
Lundi de Pâques	: Lundi 9 avril ;
Fête du travail	: Mardi 1er mai ;
Victoire 1945	: Mardi 8 mai ;
Ascension	: Jeudi 17 mai ;
Pentecôte	: Dimanche 27 mai ;
Lundi de Pentecôte	: Lundi 28 mai ;
	: Vendredi 29 juin ;
Fête nationale	: Samedi 14 juillet ;
Assomption	: Mercredi 15 août;
Toussaint	: Jeudi 1^{er} novembre ;
Armistice	: Dimanche 11 novembre ;
Noël	: Mardi 25 décembre.

Campagne océanographique aux Marquises

Le ministre de l'aménagement, Louis Maheono FREBAULT, a présenté au conseil des ministres un point sur les résultats de la campagne océanographique aux Marquises baptisée « Pakaihi i te Moana » (Respect de l'océan). Cette campagne mise en œuvre par l'Agence nationale des aires marines protégées (ANAP) a débuté au mois d'octobre 2011 et se poursuivra jusqu'en février 2012. Cette campagne est le résultat d'une collaboration entre les communes de l'archipel Marquisien, l'Etat mais aussi le Pays, et elle s'appuie sur de nombreuses compétences scientifiques.

La campagne océanographique a pour objectif de :

- compléter l'état de la connaissance sur le patrimoine naturel marin ;
- d'appuyer le dossier UNESCO Marquises sur la partie maritime et disposer d'une cartographie des zones à enjeux en termes de biodiversité marine ;
- en matière de gestion des ressources halieutiques, de permettre une évaluation de la chaîne alimentaire et des populations de poissons côtiers et pélagiques ;
- de disposer d'une banque d'images et proposer un enrichissement mutuel du monde de la science et de celui de la société civile.

Aujourd'hui l'inventaire réalisé sur les habitats, la flore et la faune benthiques ont permis de collecter, trier, étiqueter plus de 2.800 spécimens renfermant près de 100 espèces d'algues, 33 espèces de coraux, 51 espèces d'éponges, plus de 200 espèces de mollusques.

Après seulement trois semaines de recherche, pas moins de 20 nouvelles espèces de poissons ont été recensées, confirmant le taux exceptionnel d'endémisme de l'archipel. Sur 450 espèces recensées, environ 60 sont répertoriées comme endémiques des Marquises.

Calendrier des manifestations culturelles et artisanales 2012

La ministre de la culture et de l'artisanat, Mme Chantal Tahiaata a soumis au conseil des ministres qui l'a actée, une communication relative aux manifestations culturelles et artisanales de l'année 2012, recensées auprès de ses services et établissements.

Ce calendrier non exhaustif a été élaborée au regard de leur intérêt en matière de promotion de notre fenua à l'extérieur, au regard de toutes les formes d'arts que l'on peut y trouver (danse, chant, musique, contes, théâtre, arts plastiques, littérature, cinématographique, tatouage...) qui traduisent naturellement la richesse culturelle polynésienne et qui méritent amplement d'être soutenues.

Certaines manifestations s'étendent sur deux ou plusieurs mois. Elles ne sont inscrites que dans le mois du jour d'ouverture. Ex : le salon du Tifaifai, du 26 avril au 6 mai, figure dans le mois d'avril.

Janvier

Exposition « Nos ancêtres de ...Taiwan ? » au Musée de Tahiti et des îles « Te Fare Manaha »

Du 14 mercredi décembre au samedi 05 mai

Festivités du nouvel an Chinois

Du lundi 23 janvier au samedi 4 février

Festival du Japon

Mardi 31 janvier au vendredi 3 février

Février

FIFO : 9ème édition (Festival International du Film documentaire Océanien)

Du lundi 6 au dimanche 12 février

Galerie des coquillages : 2ème édition

Du mardi 7 au dimanche 19 février

Bijouterie d'Art polynésien

Du vendredi 10 au mardi 14 février

Exposition artisanale de Faaa

Mars

Journée Internationale de la Femme

Jeudi 8 mars

Festival du Òri tahiti

Du lundi 12 au dimanche 18 mars

Semaine du patrimoine

Du lundi 19 au dimanche 24 mars

Exposition de vannerie

Du mercredi 21 au samedi 31 mars

Concert des jeunes talents

Samedi 24 mars

Avril

« Òri Tahiti training course »: 6ème formation en danse tahitienne

Du mardi 10 au vendredi 13 avril

Rutu a Pahu et Tàiri Paùmotu

Vendredi 13 avril et samedi 14 avril

Journée mondiale du patrimoine – Mahana o te Hiroà Tumu

Mercredi 18 avril

Salon Tifaifai

Du jeudi 26 avril au dimanche 6 mai

Mai

Concert classique des grands ensembles

Vendredi 4 mai

Comédie musicale « Si Molière m'était chanté »,

Samedi 5 mai

Le festival des Tuamotu (4ème édition)
Du vendredi 11 au dimanche 13 mai

Vénus - Exposition sur James Cook
Du mardi 15 mai au samedi 25 août

Nuit des musées
Samedi 19 mai

Exposition artisanale des ISLV
Du lundi 21 au dimanche 27 mai

Exposition d'artisanat d'art
Du lundi 28 mai au dimanche 3 juin

Exposition artisanale de Faaa
Fin mai

Heiva des écoles de danse traditionnelle : HEIVA I TAHITI
6 soirées de prévues
Jeudi 24 mai, vendredi 25, samedi 26, jeudi 31 mai, vendredi 1er juin et samedi 2 juin

Juin

Salon des Marquises
Du 02 au 10 juin

Festival de la vanille
Du mardi 5 au dimanche 10 juin

Concert des lauréats du conservatoire artistique de la Polynésie française « Te Fare Upa Rau »
Samedi 9 juin, Mairie de Pirae

5ème édition de la soirée òrero des écoles primaires
Vendredi 15 juin

Gala du conservatoire artistique de la Polynésie française « Te Fare Upa Rau »
Samedi 16 juin

Heiva i Moorea
Samedi 16 juin: : Election du tane et purotu heiva
Du samedi 16 juin au 29 juillet avec ouverture officielle des festivités le lundi 18 juin
Chants et danses traditionnels, sports traditionnels et modernes, forains

Pūtahi 3
Lundi 18 juin au vendredi 6 juillet

Festival de la musique
Jeudi 21 juin

Heiva rimà
Du vendredi 22 juin au 22 juillet

Festival Taputapuatea
Du 25 au 29 juin

HEIVA dans les différents archipels de la Polynésie
Heiva Vaa i Tahiti: HEIVA I TAHITI
Jeudi 28 juin au samedi 14 juillet

Juillet

Ouverture du 130 ème Heiva i Tahiti
Jeudi 5 juillet au samedi 21 juillet
Soirées de concours : 5,6,7 juillet et 12, 13, 14 juillet
Jeudi 19 juillet : soirée remise des prix et samedi 21 juillet : soirée des lauréats

Village du Heiva i Tahiti
Du jeudi 5 au 22 juillet

Heiva Tuàro Māòhi
Samedi 14 au samedi 21 juillet

Fārereiraa : 3 ème édition
Du samedi 14 au lundi 16 juillet

Taupiti i Toàta (Mini-Heiva)
Du lundi 23 juillet au samedi 11 août

Septembre

Fine Art Photography Association of Polynesia
Du samedi 8 au samedi 22 septembre

Journées du patrimoine
Du samedi 15 au dimanche 16 septembre

Concert pour la Paix
Mi septembre

Salon artisanal des ISLV : 2 ème édition
Du Lundi 24 septembre au samedi 6 octobre

Octobre

Exposition d'œuvres artistiques
Du mercredi 3 octobre au samedi 3 novembre

Salon des Australes
Du vendredi 26 octobre au samedi 10 novembre

Novembre

Exposition artisanale des Tuamotu Gambier
Du lundi 12 au dimanche 25 novembre

Monoïhere : 4 ème édition
Du mercredi 14 au samedi 17 novembre

Salon des Marquises
Du samedi 17 novembre au dimanche 2 décembre

Cérémonie de Matarii i nià
Mardi 20 et mercredi 21 novembre

Journée internationale pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes
Dimanche 25 novembre

« Òri Tahiti training course »: 7 ème formation en danse tahitienne
Du lundi 26 au vendredi 30 novembre

Exposition partenariat CMA et MTI
Novembre

Hura Tapairu: 8 ème édition
Du lundi 26 novembre au samedi 08 décembre

Décembre

Salon du livre : 11 ème édition
Du jeudi 06 au dimanche 09 décembre

Salon « Te noera a te rimaì » : 6 ème édition
Du vendredi 07 au lundi 24 décembre

Concert pour enfants malades
Samedi 08 décembre

Exposition artisanale de Faaa
Du dimanche 09 au lundi 31 décembre

Journée « portes ouvertes » du Conservatoire Artistique de la Polynésie française
Mercredi 12 décembre

Exposition artisanale de Papeari
Du mercredi 12 au vendredi 28 décembre

Exposition d'artisanat d'art
Du lundi 17 au lundi 24 décembre

Oscar, Manutahi TEMARU